



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 26 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (<i>fin</i>)	1573
Point 54 de l'ordre du jour :	
Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects : rapport de la Commission politique spéciale sur les opérations de maintien de la paix	
Rapport de la Commission politique spéciale	1580

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation
des Nations Unies (*fin**)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La recommandation du Conseil de sécurité concernant l'admission de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies figure dans le document A/31/369.

2. Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, qui désire introduire le projet de résolution A/31/L.32 et Add.1.

3. **M. TEMPLETON** (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom d'un grand nombre d'auteurs, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter le projet de résolution A/31/L.32 et Add.1, qui demande à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation des Nations Unies l'Etat indépendant du Samoa-Occidental en tant que cent quarante-septième Membre. Je suis certain que ce sera à l'unanimité.

4. Le Samoa, comme il désire être appelé simplement à l'Organisation, est un Etat insulaire situé dans le Pacifique Sud qui est déjà membre du Forum du Pacifique Sud, du Commonwealth et d'un certain nombre d'institutions des Nations Unies. Il est approprié que sa demande d'admission soit parrainée par ceux de ses partenaires du Forum du Pacifique Sud qui sont Membres des Nations Unies, par un grand nombre de pays du Commonwealth, par les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, par d'autres Etats asiatiques voisins du Pacifique et par d'autres pays avec lesquels le Samoa a établi des relations amicales.

5. J'ai déjà eu le privilège de prendre la parole pour appuyer la demande d'admission du Samoa au Conseil de

sécurité, et ce faisant j'ai rappelé l'association longue et étroite qui existe entre mon pays et le Samoa¹. Je n'ai pas besoin d'y revenir. La Nouvelle-Zélande est fière du fait que, après que les Nations Unies eurent fixé de nouveaux objectifs pour l'autodétermination des peuples qui se trouvaient alors sous administration coloniale ou sous régime de tutelle, le Samoa ait été la première nation du Pacifique Sud à accéder à l'indépendance et qu'elle l'ait fait à chacune de ses étapes par un processus pacifique et démocratique sous le contrôle des Nations Unies et leur approbation.

6. Le Samoa n'est pas un Etat nouvellement indépendant. Il a accédé à l'indépendance le 1^{er} janvier 1962, et, depuis lors, il a établi une chaîne de relations bilatérales, régionales et internationales, progressant à son propre rythme et conformément à la façon dont il concevait son intérêt national. L'admission à l'Organisation des Nations Unies est un jalon important dans le processus du développement des relations internationales du Samoa et ce processus de développement se poursuivra encore toutefois. Le Samoa est déjà expert en matière d'indépendance politique, mais en tant qu'Etat insulaire, petit, éloigné et doté de ressources limitées, il peut, à bon droit, se tourner vers les Nations Unies pour obtenir une aide soutenue afin d'asseoir plus solidement encore son indépendance économique.

7. Le Samoa est situé dans une vaste région océanique : le Pacifique Sud. C'est le cinquième membre du Forum du Pacifique Sud — association de pays indépendants et autonomes de la région — à entrer à l'Organisation des Nations Unies. Pour nous, c'est un événement qui revêt une grande importance. Les nations insulaires du Pacifique Sud ont des problèmes particuliers communs : à leur superficie réduite, à leur environnement maritime, à leurs ressources limitées, et, surtout, à leur isolement géographique. Les négociations sur le droit de la mer ont permis notamment de prendre davantage conscience de l'unité de vues entre ces pays. Les représentants en entendront encore parler souvent dans cette enceinte. Un nombre important de peuples des îles du Pacifique Sud se trouvent toujours à un stade de transition dans leur développement constitutionnel, et, avant longtemps, nombre d'entre eux viendront s'ajouter aux Membres de cette organisation. Mon gouvernement, quant à lui, attend avec grand intérêt que la voix du Pacifique Sud se renforce en cette assemblée, et il est certain que l'admission du Samoa et d'autres pays du Pacifique Sud y contribuera effectivement.

8. En conclusion, je voudrais, au nom de ma délégation, souhaiter une bienvenue chaleureuse au Chef d'Etat adjoint du Samoa, Tupua Tamasese Lealofi IV, à la délégation qui

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1977^e séance.*

* Reprise des débats de la 84^e séance.

l'accompagne, et, par son truchement, exprimer au Chef d'Etat, au Premier Ministre, au Gouvernement et au peuple du Samoa, nos félicitations en ce moment important de leur histoire.

9. Je recommande pour adoption à l'Assemblée le projet de résolution.

10. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'Assemblée est saisie du projet de résolution A/31/L.32 et Add.1, recommandant l'admission de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution à l'unanimité ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/104).

11. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je déclare l'Etat indépendant du Samoa-Occidental admis à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

12. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): C'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi que d'adresser, au nom de l'Assemblée générale, nos sincères félicitations à la délégation de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental et de lui souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr que sa présence parmi nous lui sera aussi profitable qu'elle le sera pour l'Organisation.

13. Je saisis cette occasion pour indiquer que le nouveau Membre a exprimé le désir que son pays soit appelé le Samoa.

14. J'invite maintenant le membre du Conseil des députés de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, Son Excellence Tupua Tamasese Lealofi IV, à s'adresser à l'Assemblée générale.

15. **TUPUA TAMASESE LEALOFI IV (Samoa)** [*interprétation de l'anglais*²]: Le Samoa-Occidental a été reconnu en tant qu'Etat indépendant par cette organisation il y a 15 ans. Le 1^{er} janvier 1962, sous les yeux du Conseil de tutelle, l'Accord de tutelle avec la Nouvelle-Zélande a pris fin. Avant la Nouvelle-Zélande, nous avons été administrés, en tant que colonie, par des nations européennes.

16. Dans notre histoire, la période coloniale a constitué un bref intermède, qui n'a pas été entièrement malheureux. Le monde a dit que nous étions devenus indépendants en 1962. Mais nous dirigeons nos propres affaires, nous possédons notre propre identité avant que les Européens ne nous découvrent. Les choses qui affectaient le plus la vie des Samoans à l'époque étaient à peu près les mêmes que maintenant. Les choses qui comptaient pour nous alors comptent encore aujourd'hui.

17. En Polynésie, nous sentons le rythme naturel de la terre, la marée haute, la marée basse, le lever et le coucher du soleil. Les hommes naissent, vivent et meurent.

² L'orateur s'est exprimé en samoan. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

18. Nous avons un petit pays. Nous sommes séparés de nos voisins par des centaines de milles d'océan. Nous vivons surtout de ce que la terre nous permet de produire et de ce que la mer nous permet de pêcher. Nous dépendons des ressources qui nous environnent. Nous ne sommes pas seulement un Etat indépendant, nous sommes un peuple indépendant. Nous sommes fiers de notre identité, de notre histoire, de notre langue, de notre culture et de nos traditions.

19. Nous ne sommes pas entrés aux Nations Unies en 1962, lorsque le monde a reconnu que nous étions indépendants. Nous nous sommes tenus à l'écart et nous avons attendu. Nous étions très occupés chez nous à faire de l'ordre, à remanier l'agencement des meubles, à remettre à leur place certains des objets anciens et familiers qui nous appartenaient. Cela nous a accordé un répit, le temps de reprendre haleine et de faire le point.

20. Les îles du Pacifique se ressemblent certainement toutes vues des capitales d'Europe et d'Amérique du Nord. Pour ceux d'entre nous qui y vivent, elles ne se ressemblent pas. Certaines des choses auxquelles nous attachons le plus de prix sont celles qui nous distinguent de nos voisins les plus proches. Une île du Pacifique est chose fragile. Nous avons été touchés par un monde étranger : l'empreinte est restée. Il nous fallait le temps de nous remettre, de jeter un coup d'oeil sur le monde, de décider nous-mêmes à quel point nous pouvions nous permettre de nous rapprocher, tout en conservant notre manière de vivre et les choses qui comptent pour nous.

21. Aujourd'hui, nous savons, je crois, quelle est notre voie. Le rythme des événements internationaux est tel que le Pacifique ne restera plus très longtemps un océan tranquille et à l'écart. Beaucoup de pays – et notamment les anciennes puissances coloniales – ont redécouvert un intérêt oublié à la région. Il existe déjà des indices de l'intérêt des grandes puissances, et même de leur rivalité. Les influences de l'économie de marché ont eu des effets inévitables. Les espérances de notre peuple ont changé du fait de l'éducation et de son contact avec le monde. Nous-mêmes, nous sentons mieux en mesure d'agir et de parler avec confiance dans la communauté internationale des nations.

22. Nous savons que nous avons besoin d'amis dans le monde d'aujourd'hui. Des amis nous ont prêté main-forte au cours des années. Nous reconnaissons leur aide et leur patience avec reconnaissance. Dans le monde de demain, il nous faudra de nouveaux amis. Nous comprenons très bien la notion d'un monde interdépendant. Nous savons qu'au-delà de l'horizon il y a des épreuves dont nous ne pourrions pas venir à bout seuls.

23. Telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes entrés aux Nations Unies.

24. Nous savons que notre pays est petit et qu'il ne changera pas beaucoup le cours de l'histoire. Et pourtant, nous voulons que notre propre voix soit entendue. Nous voulons exprimer nos opinions en un lieu où elles pourraient être écoutées. Nous avons reçu une aide de nombreux organismes des Nations Unies par le passé; nous voudrions jouer notre rôle dans l'Organisation elle-même pour guider

leurs activités. Nous avons un intérêt tout particulier à leur faire comprendre avec quelle délicatesse, quel soin et quelle précaution ces organismes doivent avancer dans une petite nation insulaire pour y faire le bien sans risquer de lui nuire.

25. Nous voulons bâtir sur la base des amitiés anciennes et nous faire de nouveaux amis. Nous savons qu'ici nous trouverons beaucoup d'Etats avec une communauté d'intérêts très étroite. Les plus proches sont nos voisins du Pacifique Sud, des amis anciens et éprouvés : la Nouvelle-Zélande, l'Australie, Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous partageons le Pacifique Sud et nous sommes des associés égaux dans notre organisation régionale, le Forum du Pacifique Sud.

26. Nous sentons que nous nous trouverons en étroite communauté d'intérêts avec les pays en développement parce que nous partageons avec eux le besoin d'assistance pour que disparaisse un jour le fossé entre riches et pauvres.

27. Nous savons que nous trouverons des amis parmi les autres petits pays insulaires en développement. Nous comprenons fort bien nos problèmes à tous. Nous joindrons notre voix à la leur et nous essayerons de faire en sorte que le monde écoute et prenne conscience de nos problèmes.

28. Nous avons une attache toute particulière avec les pays les moins développés, dont nous sommes. Les choses que nous avons en commun ne sont pas enviables, mais nous devons y faire face avec courage et, grâce à l'appui de nos amis, les problèmes qui se posent à nous ne seront pas insurmontables.

29. A tous les autres pays épris de paix, nous offrons notre amitié.

30. En 1962, lorsque nous avons songé pour la première fois à entrer aux Nations Unies, nous avons vu une organisation occupée à maintenir la paix dans le monde. Les intérêts des Nations Unies se situaient en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Elles ne s'intéressaient pas beaucoup à ce qui nous préoccupait nous. Aujourd'hui, leur intérêt majeur concerne la survie de l'humanité. Selon nous, il est juste qu'il en soit ainsi. En Polynésie, le sort des êtres humains, leur état physique comme leur état spirituel, sont de première importance. Tant que cette planète pourra alimenter ses habitants, les vêtir, les instruire et leur permettre de vivre dans la paix et la dignité, rien d'autre ne comptera.

31. Je n'hésite pas à dire que notre premier souci, dans cette organisation, sera l'amélioration du sort du peuple samoan. Nous espérons aussi jouer le rôle le plus complet possible à l'avenir dans cette organisation. La condition des hommes sera au premier rang de nos préoccupations. Elle guidera notre position sur les questions de développement et des droits de l'homme, non seulement en tant qu'elles affectent les individus, mais encore en tant qu'elles affectent les groupes, les pays et les races, les races qui, elles, ne connaissent pas de frontières.

32. Ce qui est réconfortant dans l'histoire, c'est qu'elle ne s'arrête pas. Les décisions qui ont été prises dans les capitales européennes au siècle dernier pour tracer des lignes sur la carte et les appeler "possessions" n'ont pas résisté à l'épreuve du temps.

33. Le processus de décolonisation est presque arrivé à son terme en Afrique. L'issue est inévitable. Les moyens, seuls, peuvent être discutés. Les années 70 sont la décennie de la décolonisation dans le Pacifique. Celle-ci a fait des progrès satisfaisants. L'indépendance et la pleine autonomie ont été réalisées, dans un certain nombre de pays, dans un climat de tranquillité que d'autres leur envient. La "manière d'être du Pacifique", comme nous l'appelons, a permis de venir à bout de situations difficiles et d'éviter des complications. Mais il reste des cas difficiles, et c'est peut-être parce qu'ils sont difficiles, parce que les territoires sont pauvres et isolés, parce qu'ils étouffent sous la domination d'une autre puissance ou parce qu'ils ont été divisés par des objectifs en conflit, que la voie de l'indépendance est encore mal tracée.

34. Les peuples dont les côtes sont baignées par les eaux du Pacifique sont nos frères. Nous partageons leurs ambitions; nous parlerons ici en songeant aussi à leurs intérêts. Nous savons que le changement est souhaité et que le changement devra se faire.

35. Le Samoa est entré aux Nations Unies à la fin de la présente session de l'Assemblée générale. Nous n'avons pas participé à ses travaux, mais nous savons qu'ils ont été utiles. Nous sommes heureux à l'idée d'y prendre part l'année prochaine.

36. Je tiens à remercier tous les pays qui ont appuyé notre demande d'admission en se portant auteurs du projet de résolution. Je tiens aussi à remercier tous les membres d'avoir voté en sa faveur. J'ai écouté en toute humilité les paroles prononcées sur mon pays et j'offre à ceux qui les ont exprimées la reconnaissance du peuple et du Gouvernement du Samoa-Occidental.

37. Nous remercions la Nouvelle-Zélande, notre amie, qui, en notre absence, a pris la plupart des dispositions en prévision de cette journée historique.

38. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné cette occasion de parler et de présenter à l'Organisation mondiale quelques-unes — quelques-unes seulement — des choses auxquelles mon pays, le Samoa, attache de l'importance.

39. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale et en mon propre nom, je remercie son Excellence Tupua Tamasese Lealofi IV, membre éminent du Conseil des députés de l'Etat indépendant du Samoa occidental, de sa déclaration.

40. Je ne saurais laisser passer cette occasion sans dire aussi au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, par l'intermédiaire de son représentant permanent, M. Templeton, toute mon admiration pour la façon dont il s'est acquitté de son mandat et a amené le Samoa au statut d'Etat indépendant et souverain, il y a 14 ans, et, aujourd'hui, à celui de Membre des Nations Unies.

41. J'invite le représentant de Madagascar à prendre la parole au nom du groupe des Etats d'Afrique.

42. M. RABETAFIKA (Madagascar) : En l'absence du Président en exercice de notre groupe, qu'il soit permis à ma délégation d'exprimer ce qui lui paraît *a priori* être un

sentiment partagé unanimement par toutes les autres délégations africaines, celui d'une grande satisfaction devant la décision du Gouvernement du Samoa-Occidental de devenir Membre de notre organisation. L'admission de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies jouit de notre entière sympathie et nous réjouit particulièrement.

43. Pays du Pacifique, séparé du continent africain par de larges espaces maritimes et par de vastes continents, le Samoa-Occidental n'a peut-être pas beaucoup de contacts avec nos pays respectifs, mais il est un fait que l'histoire moderne de cet archipel s'est déroulée parallèlement à la nôtre depuis la période de la conquête coloniale jusqu'à sa renaissance à la vie internationale en tant que nation reconnue indépendante et souveraine.

44. Il n'est pas étonnant dès lors que les pays africains, en butte aux mêmes problèmes que le Samoa, et partageant avec lui les mêmes aspirations et les mêmes préoccupations, se soient intéressés à l'évolution qui a conduit ce pays à l'indépendance le 1^{er} décembre 1962. Nous nous plaisons à remarquer que ce processus, commencé par une convention constitutionnelle tenue en 1954, marqué par l'inauguration d'un gouvernement constitutionnel en 1959, se soit accompli sans heurts graves, et ait pu aboutir, sous la supervision des Nations Unies et avec la coopération loyale de la Puissance administrante, une année à peine après le vote de la résolution 1514 (XV) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

45. Cette évolution heureuse, qu'on pourrait qualifier d'exemplaire dans son genre, a bien auguré de l'avenir du Samoa-Occidental, qui a consolidé depuis ses structures intérieures, et qui, même s'il a décidé de retarder le moment de son association et de sa participation à l'oeuvre et à la vie des Nations Unies, n'en a pas moins manifesté, au cours des 15 dernières années, sa volonté d'être actif sur le plan international et son refus du repliement sur soi-même.

46. Le pays dont nous saluons aujourd'hui l'entrée aux Nations Unies est déjà membre, entre autres organisations, du Commonwealth, de l'Organisation mondiale de la santé et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Il est aussi, comme l'a déjà remarqué le représentant de la Nouvelle-Zélande, le cinquième membre du Forum du Pacifique Sud à adhérer aux Nations Unies.

47. C'est dire que la contribution de ce pays à notre organisation sera marquée du sceau de l'expérience déjà acquise par ses dirigeants et riche de la bonne volonté dont ceux-ci entendent faire preuve dans l'édification d'un monde de paix et d'entente universelle.

48. En renouvelant à la délégation du Samoa-Occidental l'expression de nos très chaleureuses félicitations, je tiens à l'assurer de la collaboration totale et franche qu'elle trouvera toujours auprès des délégations africaines.

49. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de Fidji, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Asie.

50. **M. VUNIBOBO (Fidji)** [*interprétation de l'anglais*]: Je suis profondément reconnaissant à mes collègues de la région asiatique de l'avantage particulier d'être président du

groupe des Etats d'Asie pour le mois de décembre. Cela me donne l'occasion de saluer un voisin proche et estimé, l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, en tant que Membre des Nations Unies. C'est donc avec plaisir, et au nom des membres de la région de l'Asie et de la délégation de Fidji, que je lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.

51. Lorsque le Samoa-Occidental a accédé à l'indépendance le 1^{er} janvier 1962, il était reconnu de toutes parts que le processus d'indépendance de ce pays constituait l'un des chapitres importants de l'histoire du régime international de tutelle. De ce point de vue, nous tenons à rendre un hommage tout particulier au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en sa qualité de Puissance administrante. Le rôle de la Nouvelle-Zélande dans l'évolution du Samoa-Occidental a été très important. Depuis l'indépendance, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a continué de fournir une assistance technique et financière et reste le plus important des donateurs bilatéraux. Le peuple et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande méritent d'être félicités pour la façon dont ils ont transformé leurs rapports coloniaux avec le Samoa-Occidental en des rapports entre nations libres et égales. A Fidji, nous avons suivi la croissance et la maturation de ces relations.

52. Encore que le Samoa soit le plus jeune des Etats Membres de l'Organisation mondiale, ses dirigeants ne manquent ni de sagesse ni d'expérience des affaires internationales. Encore que le Samoa n'ait pas été Membre des Nations Unies depuis son accession à l'indépendance, il est membre de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies et a constamment joué un grand rôle dans plusieurs organisations régionales importantes. Le Samoa fait partie de l'Organisation mondiale de la santé, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de la Banque asiatique de développement. Il est devenu membre du Commonwealth en 1970.

53. Pour les petits territoires du Pacifique, les groupements régionaux représentent une nécessité. Nous avons été aidés dans une mesure appréciable par la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le Samoa-Occidental a fourni un apport non négligeable à ces organisations régionales.

54. La Commission du Pacifique Sud, créée par les puissances métropolitaines avec les territoires non autonomes du Pacifique, d'un club fermé est devenue une organisation qui compte parmi ses membres les pays de la région qui ont accédé à l'indépendance. Nous attendons le jour où les territoires encore non autonomes viendront occuper leur place dans cette organisation. Ces derniers temps, le Forum du Pacifique Sud et son exécutif, le Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique, ont été constitués. Le Samoa en est membre et joue un rôle efficace dans les deux organisations.

55. Les populations du Pacifique Sud auraient leur origine dans la péninsule indo-malaise. Ce qui est aujourd'hui l'Indonésie semble avoir été la route par laquelle les vagues successives de migration ont été dispersées en éventail dans le Pacifique.

56. Le Samoa, Tonga, Hawaii, l'archipel Cook, la Polynésie française et les Maoris de la Nouvelle-Zélande ont

formé le bloc polynésien, connu pour ses exploits de navigateurs, ses danses et la beauté de ses femmes. Mon propre pays se trouve dans la ligne de démarcation entre la Polynésie et la Mélanésie, avec une chaîne qui commence en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Salomon et aux Nouvelles-Hébrides, et, au cours des siècles, a été enrichi par nos contacts avec le Samoa-Occidental et par notre situation géographique. Nous partageons avec nos amis samoans l'aspiration commune des populations du Pacifique Sud, aspiration à la paix, à l'amitié et à la stabilité. Nous nous tournons particulièrement vers nos amis du grand continent d'Asie pour trouver auprès d'eux soutien et assistance. Il est opportun de noter que le Pacifique Sud est l'une des rares régions de paix qui reste dans le monde. Nous ne savons pas combien de temps cet état de choses persistera. L'admission du Samoa, espérons-le, ajoutera une voix nouvelle et bienvenue du Pacifique et, en fait, de la région d'Asie.

57. Les États Membres de la région asiatique souhaitent une très cordiale bienvenue au Samoa. Nous exprimons l'espoir que son admission à l'Organisation lui permettra de contribuer efficacement à la solution des nombreux problèmes devant lesquels se trouve la communauté internationale.

58. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bulgarie, qui va parler au nom des États d'Europe orientale.

59. **M. YANKOV** (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, au nom des délégations du groupe des États d'Europe orientale, d'adresser nos sincères félicitations à la délégation du Samoa-Occidental à l'occasion de l'admission de son pays aux Nations Unies en ce jour.

60. Les Nations Unies se trouvent ainsi enrichies d'un nouvel Etat, petit et éloigné certes, devenu indépendant en 1962. Il convient peut-être de rappeler ici que le Samoa-Occidental a été l'un des premiers territoires non autonomes à accéder à l'indépendance sous les auspices des Nations Unies et, en un sens, à la suite de l'adoption de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La fin de l'Accord de tutelle pour le Samoa-Occidental, à la seizième session de l'Assemblée générale [*résolution 1626 (XVI)*], a été une victoire à la fois pour le peuple du Samoa-Occidental dans sa quête de liberté et pour les Nations Unies dans leurs efforts concertés pour éliminer le colonialisme et pour aider les peuples coloniaux à affirmer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

61. Les pays d'Europe orientale ont toujours suivi une politique de soutien à la juste cause de l'autodétermination et de l'indépendance des peuples coloniaux. Ils ont toujours soutenu les pays et les peuples qui, ayant conquis leur indépendance, n'ont épargné aucun effort pour consolider leur souveraineté et suivre une voie de développement librement choisie. Dès que le Samoa-Occidental eut proclamé son indépendance, les pays d'Europe orientale ont salué et reconnu le nouvel Etat, se déclarant disposés à nouer avec lui des relations amicales.

62. Aujourd'hui, alors que le Samoa-Occidental devient Membre des Nations Unies, nous nous félicitons à l'idée de l'apport de ce pays à nos efforts communs pour renforcer la

paix et la sécurité internationales et la coopération internationale.

63. L'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies représente pour notre organisation un pas de plus sur la voie du principe de l'universalité qu'elle a proclamé afin de pouvoir compter sur l'apport constructif de tous les Etats dans la réalisation des idéaux et des objectifs élevés, au nom desquels l'Organisation a été créée.

64. Les délégations des pays d'Europe orientale tiennent à féliciter une fois de plus la population du Samoa-Occidental à l'occasion de l'admission de son pays aux Nations Unies en lui souhaitant plein succès sur la voie de son développement.

65. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant de la Guyane à prendre la parole au nom du groupe des États d'Amérique latine.

66. **M. JACKSON** (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Le groupe des États d'Amérique latine m'a confié aujourd'hui le devoir agréable d'accueillir le Samoa à l'Organisation des Nations Unies.

67. Le groupe latino-américain accueille l'admission du Samoa à l'Organisation des Nations Unies avec un profond respect : respect pour la dignité paisible dont cet Etat a fait preuve dans ses relations internationales pendant plus de 14 ans, en même temps qu'il s'efforçait, bien que n'étant pas encore Membre de l'Organisation, de respecter les objectifs de la paix et de la sécurité internationales, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

68. Le Samoa se joint à nous avec une expérience considérable dans le domaine des affaires internationales. Son association avec la communauté internationale en tant qu'Etat souverain remonte au 1^{er} janvier 1962, lorsque, conformément à la résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il a décidé d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, selon l'expression de la volonté de son peuple.

69. Le Samoa, depuis l'indépendance, a joué un rôle significatif dans la région du Pacifique Sud dont il fait partie, afin que celle-ci puisse trouver son identité particulière. Il a été membre actif de la Commission du Pacifique Sud. En 1970, il a été membre fondateur du Forum du Pacifique Sud, où se rencontrent régulièrement les chefs de gouvernement des pays indépendants et autonomes de cette région. Le Samoa, la même année, s'est joint au Commonwealth des nations. En 1972, il a activement participé à la création du Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique. De l'avis du groupe latino-américain, ces réalisations représentent, en vérité, les titres les plus éminents. En outre, le fait que le Samoa soit membre de l'Organisation mondiale de la santé, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Banque asiatique de développement, ainsi que d'autres organismes régionaux et internationaux, reflète son désir constant de s'identifier et de s'engager à la promotion des idéaux universellement reconnus de paix et de coopération internationales. Cet engagement renforce notre con-

viction que l'admission du Samoa à l'Organisation des Nations Unies apportera une dimension nouvelle et riche aux travaux de l'Organisation.

70. Le groupe latino-américain estime que le désir du Samoa de s'associer pleinement aux espoirs, aux aspirations et aux activités des Nations Unies et de participer davantage à l'oeuvre de la communauté internationale revêt la plus haute importance, en ce sens que cela représente un engagement, à savoir l'engagement de déployer des efforts intensifiés en vue de créer un système international fondé sur l'équité et la justice. En acceptant cet engagement et en tendant la main de l'amitié et de la coopération au Gouvernement et au peuple samoans, le groupe latino-américain se félicite de l'apport constructif que le Samoa, nous n'en doutons pas, fournira aux Nations Unies.

71. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant le représentant de Malte à prendre la parole au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

72. **M. GAUCI** (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai, une fois de plus en l'espace d'un mois, l'honneur et le privilège de souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre de l'Organisation, le Samoa, en l'occurrence.

73. Je voudrais, très brièvement, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, exprimer notre joie de voir qu'un pays de plus se joint à la famille des nations, portant ainsi le nombre des Membres de l'Organisation à 147. Cela représente également un pas de plus vers l'objectif de l'universalité qui nous est si cher.

74. Je ne voudrais pas répéter ce qui a été dit si éloquemment par les orateurs qui m'ont précédé ni m'étendre sur les critères si valables de l'admission du Samoa à l'Organisation. Qu'il me suffise de rappeler que, dans le passé, de nombreux pays européens ont eu des rapports très étroits avec le Samoa. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a décrit éloquemment le rapport étroit qui existe entre son pays et le Samoa. Or, je crois qu'il convient en l'occurrence que nous exprimions ici une double satisfaction devant cet événement important dans l'histoire des Nations Unies et dans celle du Samoa : nous devons tout d'abord nous féliciter de l'admission d'un nouveau Membre et, deuxièmement, nous devons être fiers de la façon positive et amicale dont l'admission du Samoa a été encouragée et favorisée par le Gouvernement et le peuple de la Nouvelle-Zélande.

75. Pour un petit pays comme le mien, l'admission d'un autre petit pays insulaire en développement, membre comme lui du Commonwealth, est un événement que le peuple de Malte envisagera sous un angle tout particulier de quasi-parenté; au nom de mon pays et de mon peuple, je lance par-delà les continents et les mers un salut amical au peuple et au Gouvernement du Samoa. Comme eux, nous souhaitons avoir des rapports d'amitié avec tous les pays. Nous avons une confiance illimitée en les Nations Unies et nous espérons contribuer à la compréhension entre les peuples en nous plaçant du point de vue des petits pays décidés à maintenir leur mode de vie, leur neutralité et leur liberté chérie.

76. Bien que fort éloignés sur le plan géographique, notre expérience historique offre des similitudes, aussi bien dans ce que nous avons connu par le passé que dans ce que nous attendons de l'avenir. Le message plein d'inspiration que vient d'apporter l'éminent membre du Conseil des députés du Samoa est un sûr garant de la dévotion de son pays aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Je suis persuadé que nous tirerons tous profit de la participation du Samoa à nos travaux qui résulte d'une décision mûrement réfléchie, leur indépendance officielle remontant à 1962.

77. Je dois avouer que le fait qu'un pays ait réussi à maintenir la langue polynésienne, si ancienne, malgré les séductions du français, de l'anglais, de l'allemand et du néerlandais, prouve à l'évidence la volonté indomptable de son peuple d'apporter à la variété et à la diversité de la famille des nations ici représentées une précieuse contribution qui lui soit propre. Je souhaite aux Samoans tout le succès possible dans leurs entreprises et nous attendons beaucoup de notre collaboration avec leurs représentants dans nos travaux futurs.

78. Comme gage de notre bonne volonté et comme première mesure de coopération, nous sommes heureux de compter parmi les auteurs du projet de résolution relatif à l'admission du Samoa à l'Organisation des Nations Unies et d'avoir participé à son adoption à l'unanimité.

79. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen démocratique, qui va parler au nom du groupe des Etats arabes.

80. **M. FADHLI** (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom du groupe des Etats arabes, nous avons l'honneur de souhaiter la bienvenue à un nouveau membre de l'Organisation internationale, à savoir l'Etat indépendant du Samoa-Occidental. L'admission du Samoa à l'Organisation des Nations Unies est la preuve sincère que cette organisation tend vers la reconnaissance du droit des Etats à présenter leur demande d'admission, et nous souhaitons que le Viet-Nam devienne également bientôt Membre de l'Organisation. L'indépendance de l'Etat du Samoa représente, de même, une autre victoire pour les aspirations des Etats qui demeurent soumis au colonialisme.

81. Nous souhaitons que l'Etat indépendant du Samoa-Occidental soit à même de jouer son rôle dans l'édification d'un monde qui puisse connaître la paix, pour le plus grand bien du peuple du Samoa ainsi que de tous les peuples du monde. Nous souhaitons que l'Organisation apporte toute l'assistance requise en vue de réaliser les aspirations du peuple du Samoa. Les Etats arabes suivent la même ligne pour réaffirmer à l'Etat indépendant du Samoa-Occidental leur pleine coopération en vue d'appliquer les principes précités, qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies.

82. **M. SCRANTON** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Mon pays a été particulièrement heureux de compter parmi les auteurs du projet de résolution appuyant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, qui est devenu le cent quarante-septième Membre de l'Organisation. Depuis qu'il a accédé à la qualité

d'Etat souverain, le Samoa-Occidental a joué un rôle très positif au sein de la communauté des nations dans la région du Pacifique. Nous nous félicitons de la décision prise par le Samoa-Occidental de s'associer à nous ici dans la recherche d'un monde plus pacifique et plus stable. Les nations du Pacifique nous apportent une autre façon d'envisager les choses. Les Etats insulaires comprennent particulièrement bien les problèmes que posent l'isolement et la nécessité d'une coopération entre nations. Nous accueillons favorablement cette nouvelle optique, qui sera précieuse pour les travaux de l'Organisation. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à M. Tupua Tamasese et à sa délégation.

83. Le peuple polynésien a une longue tradition de courage, de courage indomptable. Notre propre Etat d'Hawaii et le peuple voisin des Samoa américaines font partie de la grande Polynésie. Nous apprécions hautement les éléments de langue, de culture et d'histoire communes que nous partageons. Nous avons un profond respect pour les engagements fermes du peuple polynésien envers ses traditions et sa culture. Notre pays se trouve enrichi par ces traditions, et nous savons que l'Organisation des Nations Unies se trouvera elle aussi plus riche grâce à la participation du Samoa.

84. Les Etats-Unis ont eu des relations de travail étroites avec le Samoa-Occidental au sein de la Commission du Pacifique Sud et reconnaissent les apports précieux qu'a faits le Samoa au Forum du Pacifique Sud. L'une des caractéristiques de ces instances est le talent des peuples insulaires du Pacifique pour trouver des solutions mutuellement acceptables. Nous espérons que, dans cette instance plus vaste, nous pourrons aussi tous tirer profit de ce talent.

85. En terminant, je voudrais dire à notre membre le plus récent : "*Talofa lava*".

86. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Canada a eu l'honneur de parrainer le projet de résolution qui vient d'être adopté, accueillant l'Etat indépendant du Samoa-Occidental en tant que cent quarante-septième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cet événement nous est particulièrement agréable parce que le Samoa, tout comme le Canada, fait partie de cette fraternité toujours croissante de nations libres et indépendantes qu'est le Commonwealth des nations; de plus, nous sommes l'un et l'autre nations du Pacifique.

87. L'évolution politique du Samoa-Occidental revêt un intérêt particulier parce que c'est par le truchement du régime international de tutelle des Nations Unies que la Nouvelle-Zélande, l'un des premiers membres du Commonwealth des nations, a amené le Samoa à l'indépendance. A cet égard, nous souhaitons rappeler que l'une des premières conférences internationales à laquelle a participé le Samoa après son accession à l'indépendance en 1962 fut la troisième Conférence du Commonwealth sur l'éducation, tenue à Ottawa en 1964. Le Canada entend poursuivre la coopération avec le Samoa dans les domaines de l'assistance technique et de l'éducation, dans le cadre du Programme des bourses d'études du Commonwealth, et toutes autres formes d'aide sur le plan bilatéral. Nous envisageons également d'intensifier nos relations avec le Samoa au sein des Nations Unies et de travailler en étroite collaboration avec les délégations envoyées d'Apia à New York par le Gouvernement samoan.

88. Par toutes ces raisons, nous nous associons aux nombreux autres amis de cet Etat indépendant pour souhaiter la bienvenue à ce nouveau membre au sein de la collectivité mondiale.

89. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation australienne, proche voisin du Samoa dans le Pacifique, voudrait adresser une bienvenue toute particulière à la délégation samoane.

90. Lorsque le Samoa a accédé à l'indépendance en 1962, il a été la première des nations du Pacifique Sud à le faire. A cet égard, il a donné l'exemple aux autres qui avançaient sur la voie de l'autodétermination. Le Samoa en est venu à jouer un rôle actif et important dans les affaires de la région du Pacifique tout entière, et l'Australie s'est vivement félicitée de la décision du Gouvernement samoan de porter son rôle international au-delà de la région immédiate. L'admission à l'Organisation des Nations Unies représente un important pas en avant pour le Gouvernement et le peuple samoans. Nous tenons à féliciter le peuple samoan et ses dirigeants de leur décision. En particulier, nous rendons hommage à la direction éclairée du premier ministre Tupuola Efi et à sa vive préoccupation d'améliorer le bien-être du peuple samoan, tout en maintenant l'étoffe traditionnelle de la culture et de la société samoanes.

91. L'Australie est heureuse de l'influence croissante et du rôle grandissant du Samoa dans les affaires internationales, surtout dans la région du Pacifique Sud. L'Australie et le Samoa, avec les autres pays de la région du Pacifique, développent actuellement un certain nombre d'organismes en vue d'une consultation et d'une coopération plus étroites mises au service des intérêts des peuples du Pacifique. L'Australie et le Samoa sont tous les deux membres de la Commission du Pacifique Sud et du Forum du Pacifique Sud.

92. A titre d'exemple de la participation intense du Samoa aux activités de ces organismes, je dirai que le Forum du Pacifique Sud coordonne la planification pour une ligne de transport maritime dans la région, dont le siège se trouvera à Apia, capitale du Samoa.

93. Le Samoa a déjà joué un rôle actif dans une importante entreprise des Nations Unies — la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer —, en tant que l'un des membres importants du Groupe de l'Océanie. L'existence de ce groupe montre l'importance que les ressources de l'océan et la préservation du milieu marin présentent pour les populations du Pacifique Sud. Les dirigeants du Pacifique Sud, récemment réunis à Suva, Fidji, ont fait une déclaration commune sur les questions relatives au droit de la mer.

94. L'Australie se promet de poursuivre sa coopération avec l'Etat frère du Samoa, en tant que confrère du Commonwealth et voisin du Pacifique. Cette coopération nous semble devoir être accrue par la décision du Samoa-Occidental d'entrer aux Nations Unies et de jouer un plus grand rôle dans les organisations internationales en dehors de la région. Nous sommes très heureux de nous joindre à nos voisins du Pacifique — Fidji, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée — pour souhaiter aujourd'hui au Samoa la bienvenue aux Nations Unies.

95. M. OAISSA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : L'occasion est véritablement importante et pleine de joie pour le Gouvernement et le peuple du Samoa-Occidental. Ma délégation et mon gouvernement ressentent le plus vif plaisir à souhaiter à cette nation soeur la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, dont mon pays a eu le plaisir de devenir Membre il y a plus d'un an. Bien que le Samoa ne soit devenu qu'aujourd'hui même Membre de notre organisation internationale, il n'est pas inconnu des Nations Unies et de leurs institutions; il a participé activement à de nombreuses conférences d'institutions des Nations Unies en tant que membre à part entière.

96. Le Samoa a, aujourd'hui, défriché un lopin de terre pour s'en faire un jardin. C'est certainement une heureuse occasion. Cependant, tout en s'enorgueillissant de cette réalisation, on sait aussi qu'il ne faut pas s'en tenir là. Ceux d'entre nous qui connaissent l'agriculture de subsistance, et, en fait, l'agriculture tout court, n'ignorent pas qu'il faut planter, qu'il faut dresser des clôtures et les entretenir, pour empêcher les bêtes sauvages de détruire les récoltes; il faut désherber le jardin et l'entretenir. Toutes ces tâches, pour fastidieuses qu'elles puissent être, doivent être accomplies avant de pouvoir avoir une bonne récolte.

97. Les Nations Unies sont comme ce jardin; la Charte et les principes sont les fruits de l'Organisation mondiale. Nous, ses Etats Membres, devons respecter la Charte et les principes de l'Organisation pour obtenir une récolte riche et de qualité : la paix et la sécurité dans ce monde troublé. C'est cette noble tâche que le Gouvernement et le peuple samoans se sont engagés à assumer aujourd'hui, entendant la mener à bien avec nous, membres de la famille des Nations Unies.

98. Par conséquent, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, j'adresse nos plus cordiales félicitations au Gouvernement, au peuple et à la délégation du Samoa pour cette grande réalisation et cette grande entreprise.

99. M. ABE (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom d'une nation située, elle aussi, dans la région du Pacifique, et qui entretient donc des sentiments particuliers de sympathie et d'amitié envers le Samoa, ma délégation tient à ajouter quelques paroles de bienvenue à la brillante allocution du Président du groupe des Etats d'Asie, M. Vunibobo, de Fidji, qui a très bien exprimé nos sentiments.

100. M. Tupuola Efi, premier ministre du Samoa-Occidental, dans sa lettre du 29 novembre 1976 au Secrétaire général des Nations Unies, présentant la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies, avait déclaré : "... le Samoa-Occidental accepte les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'acquitter desdites obligations³".

101. Ma délégation a toute confiance dans la ferme intention du Samoa-Occidental d'honorer les obligations qui incombent aux Etats Membres conformément à la Charte et dans son aptitude à le faire.

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976*, document S/12245, annexe.

102. Aux yeux de ma délégation et, j'en suis sûr, aux yeux d'autres délégations, le Samoa-Occidental est éminemment qualifié pour être Membre de l'Organisation, conformément à l'Article 4 de la Charte. Lorsque la demande d'admission du Samoa-Occidental a été soumise à l'examen du Conseil de sécurité, le 1^{er} décembre 1976, ma délégation, membre de cet organe, a parlé avec force en faveur de l'admission du Samoa-Occidental et s'est jointe à la décision unanime du Conseil de sécurité recommandant à l'Assemblée générale d'admettre le Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies. Cela a donc été un grand plaisir et un grand honneur pour ma délégation que de se joindre aux 45 autres Etats qui ont parrainé le projet de résolution A/31/L.32 et Add.1, proposant à l'Assemblée générale de décider d'admettre le Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies. Ce projet de résolution vient d'être adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

103. En fait, je voudrais rappeler que, dans sa résolution 1626 (XVI), concernant l'avenir du Samoa-Occidental, l'Assemblée générale a exprimé l'espoir "qu'après avoir accédé à l'indépendance, le Samoa-Occidental sera admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, si tel est son voeu".

104. Il y a 15 ans, lorsque les Nations Unies ont reconnu l'indépendance du Samoa-Occidental, dans cette résolution, ma délégation s'est particulièrement félicitée de ce que le processus aboutissant à l'indépendance ait été aisé, grâce à la bonne volonté et à la coopération existant entre le Samoa-Occidental et la Nouvelle-Zélande, puissance administrante.

105. L'heureuse occasion aujourd'hui – qui a permis au Premier Ministre adjoint du Samoa de faire ici un discours dont chacun se souviendra – nous rappelle avec plaisir ces circonstances.

106. Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer le désir de ma délégation de renforcer encore les relations amicales et fructueuses qui existent déjà entre le Japon et le Samoa, aux Nations Unies et en dehors.

POINT 54 DE L'ORDRE DU JOUR

Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects : rapport de la Commission politique spéciale sur les opérations de maintien de la paix

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/31/419)

107. M. HAYNES (Guyane) [Rapporteur de la Commission politique spéciale] [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Commission politique spéciale sur le point 54 de l'ordre du jour [A/31/419].

108. Pendant l'examen de ce point au cours de cinq séances, la Commission a entendu 28 déclarations qui, dans l'ensemble, se félicitaient des progrès réalisés dans l'élaboration des directives pour les opérations de maintien de la paix contenues dans le rapport du Comité spécial des

opérations de maintien de la paix de cette année [A/31/337].

109. A sa 31^e séance, le 9 décembre, la Commission politique spéciale a adopté, par consensus, le projet de résolution A/SPC/31/L.15 qui est reproduit au paragraphe 7 du rapport. Ce projet de résolution, entre autres choses, prie le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail de renouveler leurs efforts et d'intensifier les négociations en vue de mettre au point, dans les meilleurs délais, des principes directeurs convenus touchant l'exécution d'opérations de maintien de la paix, conformément à la Charte des Nations Unies, avant la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Il prie également le Comité spécial d'examiner à nouveau certaines questions concrètes concernant l'exécution pratique des opérations de maintien de la paix. Dans son rapport, la Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui est le résultat de ses travaux.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Commission politique spéciale.

110. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Au paragraphe 7 de son rapport [A/31/419], la Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières de ce projet de résolution figure au document A/31/445. L'Assemblée générale va prendre une décision sur le projet de résolution. Puisque la Commission politique spéciale a adopté le projet de résolution par consensus, puis-je considérer que l'Assemblée générale désire faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/105).

La séance est levée à 16 h 55.